



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 54931

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le fait qu'un décret de 1982 a mis la loi française en conformité avec le traité de Rome et a permis l'accès des hommes à la profession de sage-femme. Cependant, il convient d'en tirer les conséquences et de modifier la dénomination officielle de cette profession. Il semble que l'Académie française ait été amenée par le passé à formuler des propositions. Elle souhaiterait donc qu'elle lui indique si elle n'envisage pas de trouver une solution pour que le terme de sage-femme soit remplacé par un autre ayant une connotation plus neutre.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54931

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2000, page 6937